GRAND CONSEIL **QUE 2412-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 28 octobre 2026

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Christo Ivanov : Mise en service des patinoires du Trèfle-Blanc : pas avant la saison 2031 – 2032 ?

En date du 2 octobre 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En septembre 2025, le Grand Conseil genevois a approuvé à une très large majorité un crédit d'investissement de 275,5 millions de francs destiné à l'édification du complexe des patinoires du Trèfle-Blanc à Lancy ainsi qu'à l'aménagement de ses abords. Prévu pour être mis en exploitation dès la saison 2030-2031, cet équipement sportif de nouvelle génération vise notamment à satisfaire aux standards du hockey professionnel. Intégré au développement du secteur Praille-Acacias-Vernets, il constitue une réalisation majeure au service des sports de glace et de la population genevoise.

Des circonstances semblent aujourd'hui menacer la mise en service de ce projet d'envergure nationale et internationale prévue pour la saison 2030-2031. Comme soulevé en juin 2026 dans la QUE 2369, différentes instances, parmi lesquelles l'Office fédéral des routes (OFROU), l'OCBA, l'office cantonal des transports (OCT), le SERMA, la Fondation des parkings, doivent finaliser les conventions pour finaliser les autorisations de construire.

Aujourd'hui, nous apprenons que l'Etat n'aurait toujours pas obtenu les permis de construire nécessaires à l'édification du complexe, ce qui, même selon une hypothèse optimiste, laisse craindre un report de la mise en service des installations avec le maintien, pour quelque temps encore, du GSHC dans les installations vétustes des Vernets.

Mes questions sont les suivantes :

1) ***A quelle date le Conseil d'Etat prévoit-il d'obtenir l'ensemble des autorisations de construire et permis nécessaires à la réalisation des patinoires du Trèfle-Blanc ?***
2) ***Le calendrier prévoyant une mise en service pour la saison 2030-2031 peut-il encore être respecté ? Dans l'affirmative, sur quels éléments le Conseil d'Etat fonde-t-il cette appréciation ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Depuis le dépôt de la présente question écrite urgente, le projet a franchi une étape importante. En effet, l'autorisation de construire (DD 339875) relative à la construction des 2 patinoires et du parking P+R, ainsi qu'aux réaménagements du site, a été délivrée par l'office des autorisations de construire le 18 septembre 2026 et a été publiée le même jour dans la Feuille d'avis officielle.

Cette autorisation est soumise au délai légal de recours de 30 jours à compter de sa publication.

Il est précisé, qu'un premier recours a d'ores et déjà été déposé le 3 octobre 2026 devant le Tribunal administratif de première instance (TAPI). Le TAPI a imparti un délai au 7 décembre 2026 aux parties intimées pour répondre au recours. Ainsi, l'ensemble des actions juridiques seront menées avec diligence par les services de l'Etat.

Cela étant, durant cette période, les différentes démarches administratives et préparatoires nécessaires à l'organisation du chantier se poursuivent en parallèle, notamment en matière de mobilité, de circulation et de coordination avec les différents partenaires concernés.

Le calendrier présenté lors du vote du crédit d'investissement prévoyait une mise en service des nouvelles patinoires pour la saison 2030-2031. Ce calendrier était intentionnel et soumis à l'avancement des différentes procédures ainsi qu'aux nombreux impératifs techniques et administratifs inhérents à un projet de cette ampleur.

Le projet du Trèfle-Blanc ne se limite en effet pas à la construction des 2 surfaces de glace. Il comprend également la réalisation préalable d'un parking P+R d'importante capacité (928 places voitures et 244 places motos) sur lequel prend place une partie du complexe, ainsi que d'importants travaux de génie civil, de mobilité, de réaménagement routier, de transports publics et d'aménagement des espaces publics. Le planning complet des travaux représente un chantier d'une durée de 5 ans et demi environ, ce qui est conséquent.

La coordination de ces différentes interventions, de même que les échanges conduits avec les autorités, collectivités et partenaires concernés, ont nécessité une adaptation de la planification initiale. Le Conseil d'Etat a privilégié une coordination approfondie de ces différents enjeux afin de sécuriser la réalisation du projet et de limiter, autant que possible, les risques susceptibles d'affecter ultérieurement le déroulement du chantier.

Compte tenu de ces éléments et de l'état actuel de la planification intentionnelle, la mise en service des nouvelles patinoires est désormais prévue pour 2032, sous réserve des aléas administratifs, techniques et météorologiques usuels des chantiers.

Le Conseil d'Etat demeure pleinement mobilisé, avec l'ensemble des partenaires du projet, afin de maîtriser ce calendrier et de permettre à Genève de disposer dans les meilleurs délais d'une infrastructure moderne répondant tant aux exigences du sport professionnel qu'aux besoins du sport amateur et de la population.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :	La présidente :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI	Anne HILTPOLD